

ifce

institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**



ARNAC POMPADOUR, Janvier 2014

Objet : Monte 2014 – Dossier de demande de cartes de saillie
Chevaux de trait et ânes

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier à fournir au SIRE pour la demande de cartes de saillie de votre/vos étalon(s) pour la monte 2014 (un dossier par étalon).

Votre dossier de demande de cartes de saillie est à adresser au SIRE, Bureau Chevaux de Trait, BP3, 19231 Arnac Pompadour Cedex.

1- Documents administratifs à fournir :

- Imprimé « demande de cartes de saillie » dûment complété et signé.

(modèle joint au présent courrier ou téléchargeable sur notre site Internet www.haras-nationaux.fr / Démarches SIRE / avant et après la saillie / carnet de saillie).

+33 (0)8 11 90 21 31
(prix d'un appel local)
www.ifce.fr

- Déclaration de « mandat d'exploitation » si vous n'êtes pas propriétaire de l'étalon ou copie de la facture d'achat des doses.
- Chèque à l'ordre de l'IFCE (voir tarifs sur le bordereau de demande de cartes).

2- Pièces sanitaires selon la race de production de l'étalon :

La production en Percheron, Ardennais, Cob Normand et Franches-Montagnes impose un dépistage Artérite Virale des étalons dans sa forme allégée.

La production en Breton nécessite une vaccination grippe.
(voir annexe sanitaire jointe pour les modalités de dépistage)

Formulaire de demande d'analyse unique :

L'utilisation du formulaire unique pré-identifié autorise le laboratoire à transmettre les résultats des analyses de votre étalon directement au SIRE et vous dispense de l'envoi des pièces (sous réserve de qualification du laboratoire).

Si vous n'êtes pas encore en possession de toutes les pièces sanitaires, vous pouvez nous faire parvenir, dans un premier envoi, les pièces administratives. Les carnets de saillie seront transmis qu'après réception de toutes les pièces administratives et sanitaires conformes.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaitons une bonne saison 2014.

Cordialement,

Le bureau des chevaux de trait.

Direction des Connaissances Et de l'Innovation - SIRE

Route de Troche
BP3
19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
0811 902 131 (Prix d'un appel local)
Info@ifce.fr

SIREN : 130 010 440

DEMANDE DE CARTES DE SAILLIE

POUR UN ÉTALON SAISON 2014

 (Chevaux de Sang, Trait et Anes)

1) IDENTIFICATION DU CHEVAL

Nom : _____ N° SIRE : _____

 Race : _____ Né le : ____ / ____ / ____

 Père : _____ Mère : _____

Lieu de stationnement physique du cheval : FRANCE ETRANGER :

 Chevaux fonctionnant uniquement en Insémination Artificielle Congelée cocher la case*

 Spécifiez si cheval mort ou si doses importées

* Dans ce cas, l'éta lonnier atteste :

 que les doses utilisées sont conformes à la réglementation sanitaire en vigueur au moment de leur production

 et que l'éta lon ne sera pas exploité dans d'autres types de monte (monte naturelle, insémination artificielle immédiate, réfrigérée sur place ou transportée).

2) MANDATAIRE (DEMANDEUR, RESPONSABLE DES CARTES DE SAILLIE)

A compléter très soigneusement car les cartes de saillie seront envoyées à cette adresse

Nom, Prénom ou Dénomination sociale : _____

Adresse : _____

 Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____

 Téléphone fixe : _____ Portable : _____ Fax : _____

 e-mail : _____ Identifiant Internet (I) : _____

(1) Pour les demandes de cartes Internet (éta lons de sang et poney), précisez exactement l'identité sous laquelle vous figurez dans votre espace privé (si pas de compte, le créer sur notre site avant d'envoyer votre demande de cartes de saillie)

Qualité : Propriétaire ou Co-propriétaire

 Si différent joindre obligatoirement une copie du mandat d'exploitation pour la saison de monte en cours signé par le ou les propriétaires ou une copie de la facture d'achat des doses

3) LIEU DE MONTE DE L'ETALON OU NOM DE LA PERSONNE QUI GERE LA SEMENCE EN FRANCE POUR LA SAISON DE MONTE 2014 (si différent de l'adresse du mandataire)

Nom, Prénom ou Dénomination sociale : _____

Adresse : _____

 Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____

 Téléphone fixe : _____ Portable : _____ Fax : _____

 e-mail : _____

4) PROPRIETAIRE DE L'ETALON

Nom, Prénom ou Dénomination sociale : _____

Adresse : _____

 Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____

 Téléphone fixe : _____ Portable : _____ Fax : _____

 e-mail : _____

Le propriétaire doit être conforme à celui enregistré au SIRE. Dans le cas contraire, la carte d'immatriculation doit être mise à jour.

5) NOMBRE DE CARTES DE SAILLIE DEMANDEES ET TYPE DE RELIURE

à compléter dans les cases ci-dessous :

Exemple : mettre 5 dans la case choisie pour 5 cartes demandées c'est-à-dire pour 5 juments à saillir.

(un contrôle sera fait par rapport au nombre de saillies effectuées l'année précédente)

Sur internet (1)
 En carnet (2)
 En liasses (2)
 Cartes supplémentaires

(reliées et utilisation sur place) (pour accompagner la semence)

(1) Obligatoire pour tous les étalons de sang et poney.

Non disponible pour Trait, Anes. Les cartes sont mises à disposition sur l'espace privé du demandeur sur le site Internet www.haras-nationaux.fr.

(2) Uniquement pour Trait et Anes

6) TARIFS [prix des cartes de saillie incluant l'éventuel suivi sanitaire]

(joindre un chèque à l'ordre de l'IFCE)

Race des produits à naître	Cartes papier	Cartes sur Internet
PS, AQPS (avec suivi sanitaire des juments sur Internet, gestion Internet des saillies obligatoire)		70 €
Trotteur Français, Anglo Arabe, DSAA, Arabe, Demi Sang Arabe, Mérens, Connemara, Poney Français de Selle, New Forest, Haflinger, Cheval Corse, Henson, Akhal-Téké, Demi Sang Akhal-Téké, Crème, Lipizzan, Lusitanien, Shagya, Trakehner, Islandais, Welsh (supplément suivi sanitaire étalon inclus)		70 €
Selle Français Depuis 2013 droit à produire en SF. réservé à l'ANSF (voir note spécifique).		70 € + droit à produire SF
Frison, Quarter Horse, Appaloosa, Barbe, Paint Horse, Auvergne, Camargue, Castillon, Dartmoor, Fjord, Highland, Landais, Pottok, Shetland, Origine Constatée		55 €
Cartes supplémentaires pour les étalons de Sang et Poney, demandées par un même mandataire		gratuit
Cartes supplémentaires pour les étalons de Trait et Ânes, demandées par un même mandataire	gratuit	
Ane de race	35 € carnet ou liasses	
Ardennais, Auxois, Boulonnais, Breton, Cob normand, Comtois, Trait Poitevin, Percheron, Trait du Nord, Franches-Montagnes	gratuit sauf gestion étrangère : 30 €	
Suppléments Nouvel étalon non typé ADN	Supplément : 28 € pour le typage ADN	
Nouvel étalon produisant en Mérens, Auvergne, Islandais, Poitevin, Shagya, Boulonnais, Percheron, Ardennais, Mule Poitevine, Castillon et Pottok	Supplément : 41 € pour le contrôle de filiation	

7) Je soussigné _____

Propriétaire Mandataire différent du propriétaire

de l'ÉTALON _____

certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées ci-dessus. Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les obligations concernant le suivi de la monte décrites dans le cahier des charges de l'IFCE relatif à l'identification, l'enregistrement et la certification des origines des équidés. Celui-ci est consultable sur le site www.haras-nationaux.fr

A _____ Le _____

Signature :

Fiche à renvoyer complétée et signée, accompagnée des documents demandés et du (des) règlement (s) à l'adresse suivante :

Institut Français du Cheval et de l'Équitation - SIRE
 Bureau carnet de saillie - Chevaux de Sang ou Bureau Chevaux de Trait
 BP3 - 19231 Arnac Pompadour Cedex

Toute demande transmise après le 1er septembre 2014 ne sera pas prise en compte.

Annexe sanitaire 2014

Chevaux de trait

Concerne les races dont les règlements de stud-book comportent des exigences sanitaires

Suivi sanitaire des étalons Trait (monte 2014)

Étalons en IA toutes races *	X	X	X	X	X
Race de production	AIE	MCE Début monte	AVE	Grippe	Rhino pneumonie
Percheron Ardennais Cob Normand Franches-Montagnes			Allégé		
Breton				X	

En orange les modifications 2014

* **Étalons utilisés en insémination artificielle** : les tests sont sous la responsabilité du chef de centre de collecte et peuvent être contrôlés par les DDPP.

En cas d'étalon fonctionnant uniquement en insémination artificielle congelée, l'éta lonnier engage sa responsabilité à commercialiser et mettre en place uniquement des doses conformes à la réglementation sanitaire en vigueur au moment de leur production et à ne pas utiliser l'étalon dans un autre type de monte.

Pièces à fournir selon la maladie concernée

Utiliser le formulaire unique de demande d'analyse

L'utilisation du formulaire unique pré-identifié autorise le laboratoire à transmettre les résultats des analyses de votre étalon directement au SIRE et vous dispense de l'envoi des pièces (sous réserve de qualification du laboratoire).

Pour les maladies dont le dépistage est obligatoire en cas d'insémination artificielle, les pièces sanitaires ne sont pas à transmettre au SIRE.

Maladie	Pièces à fournir	Fréquence / date
Anémie Infectieuse des Equidés (AIE)	Test de Coggins négatif	1 ^{ère} monte : datant de moins de 3 mois et renouvelé tous les 3 ans
Mérite Contagieuse Equine (MCE)	Test avant monte : Ecouvillon sur la <u>fosse urétrale</u> Culture bactériologique ou immunofluorescence négatif <i>Recherche de Taylorella Eq.</i>	à partir du 1 ^{er} décembre année précédente
Artérite Virale Equine (AVE)	Sérologie négative Ou contrôle virologique sur sperme négatif (1 seul sperme analysé en PCR est suffisant) ou vaccination contre AVE	Sérologie et/ou virologie à partir du 1 ^{er} décembre année précédente Vaccination : après sérologie négative de moins de 30 jours primo vaccination en 2 injections entre 3 et 6 semaines et rappel tous les 6 mois sans dépasser 8 mois
AVE** allégé	Dans le cas d'étalons séropositifs non excréteurs après contrôle virologique sur sperme négatif Le contrôle virologique n'est pas obligatoire tous les ans tant que le test sérologique réalisé chaque année montre un taux d'anticorps stable ou déclinant (pas plus d'une dilution d'augmentation par rapport au test sérologique initial)	à partir du 1 ^{er} décembre année précédente
Grippe	Certificat de vaccination Avec nom du cheval	Protocole AMM Primo vaccination par 2 injections entre 3 et 6 semaines et 1 ^{er} rappel si possible à 6 mois puis rappel annuel Vaccinations valides à la demande de carnet de sillage
Rhinopneumonie	Certificat de vaccination Avec nom du cheval	

Formulaire de demande d'analyse pré-renseigné Tests sanitaires monte 2014

UN SERVICE APPRÉCIÉ PAR LES ÉTALONNIERS ET LES ÉLEVEURS

L'utilisation du formulaire unique, pré-renseigné, par le vétérinaire est indispensable pour autoriser le laboratoire à transmettre les résultats des analyses directement au SIRE et dispenser l'éta lonnier ou l'éleveur de l'envoi des pièces sanitaires pour la demande d'un carnet de monte ou la saillie par un étalon PS ou AQPS.

ECHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES LABORATOIRES-SIRE : SÉCURITÉ, RAPIDITÉ ET FACILITÉ POUR TOUS

Pour faciliter et sécuriser les formalités sanitaires de la monte, le transfert informatisé des résultats des dépistages de l'anémie, la métrite et l'artérite a été mis au point sur un modèle comparable à celui des prophylaxies bovines.

En 2013, 63% des résultats d'analyses enregistrés au SIRE pour 3100 reproducteurs ont été renseignés par voie informatique par les 14 laboratoires qualifiés. En 2014, ce sont 20 laboratoires* qui devraient être qualifiés pour ces transmissions au SIRE (*liste disponible sur www.haras-nationaux.fr).

Les laboratoires et les vétérinaires ont fait un gros effort pour contribuer à ces progrès et en faire profiter leurs clients dans l'intérêt de tous. La transmission automatique est sécurisée et les résultats restent confidentiels puisque seuls les ayants-droit y ont accès.

SIMPLE, RAPIDE, EFFICACE ...

- ➔ Accessible depuis tout espace personnalisé (vétérinaire, éta lonnier, éleveur)
- ➔ Formulaire unique pour les 3 maladies de la monte (Anémie, Artérite, métrite)

Depuis un espace personnalisé à partir du bouton « demande d'analyse », il est possible d'éditer un formulaire de demande d'analyse pré-renseigné de l'identité d'un cheval

- **Vétérinaire et éleveur : pour n'importe quel cheval immatriculé avec son numéro SIRE**
- **Eta lonnier : pour tout étalon en exploitation ou jument inscrite dans son harem**

Un formulaire vierge est disponible pour les chevaux non encore immatriculés (ex : jument étrangère) Accueil > Démarches SIRE > Avant et après la saillie > Suivis sanitaires de la monte

AVANTAGES

- Impression du document pré-identifié avec numéros SIRE, UELN, puce + traduits en codes barres pour faciliter l'enregistrement au laboratoire
- Renvoi par le laboratoire des résultats sous forme numérique au SIRE.
- Consultation des résultats accessible au vétérinaire qui a prescrit les analyses ainsi qu'au propriétaire du cheval
- Consultation par l'éta lonnier pour toute jument inscrite dans le harem de son étalon de la conformité au protocole sanitaire du stud-book PS et AQPS : plus besoin d'enregistrer et plus d'erreurs d'enregistrement...
- Consultation des résultats accessible au personnel IFCE qui attribue les carnets de monte des étalons : plus besoin d'envoyer les justificatifs par courrier – le personnel IFCE consulte directement l'historique sanitaire de l'étalon – gain de temps
- Création d'une base de données sanitaire permettant des études épidémiologiques

Demande de cartes de saillie Spécificités nouvel étalon et semence importée

Votre étalon n'a jamais eu de carnet de saillie en France ?

Assurez-vous que votre étalon est bien approuvé à produire dans une ou plusieurs races
Contactez le SIRE pour connaître les races d'approbation de votre étalon.

Dans tous les cas votre étalon doit être :

- **muni d'un transpondeur ;**
- **typé ADN :** si cela n'est pas le cas, contacter un identificateur habilité pour qu'il effectue les prélèvements sanguins nécessaires. Joindre un chèque de 28 euros à l'ordre de l'IFCE. Si le cheval est typé ADN à l'étranger : joindre la copie de la « DNA CARD » (si vous ne pouvez l'obtenir, elle sera demandée par nos services au stud-book du pays concerné) ;
- **un contrôle de filiation par ADN** est obligatoire pour la production Mérens, Auvergne, Islandais, Boulonnais, Poitevin, Percheron, Ardennais, Castillon, Pottok et Mule Poitevine : contacter un agent de l'IFCE ou un vétérinaire habilité. Joindre un chèque de 41 euros à l'ordre de l'IFCE ;
- **son document d'identification doit être validé.** Dans le cas contraire, faire vérifier son signalement par un identificateur habilité et transmettre le livret au SIRE (B.P. 3 – 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX) pour validation ;
- Le propriétaire doit être **conforme à celui enregistré au SIRE.** Dans le cas contraire, la carte d'immatriculation doit être mise à jour.
- Si le cheval est **présent sur le territoire français et non immatriculé au SIRE**, contactez le SIRE, bureau des chevaux importés.

Vous importez de la semence ?

Dans tous les cas, joindre au dossier :

- la photocopie du **certificat d'origine** ;
- **la copie de la « DNA CARD »** établie par le laboratoire du pays (si l'étalon n'a jamais eu de carnet en France) ;
- **un mandat d'exploitation** signé par le propriétaire ou une copie de la facture d'achat des doses ;

Si le cheval n'est pas immatriculé au SIRE, joindre également :

- la photocopie de toutes les pièces composant le **passport incluant le certificat d'origine** de l'étalon ;
- **l'attestation d'approbation à la monte** établie par un stud book reconnu par l'union européenne ;
- un chèque de **60 euros** à l'ordre de l'IFCE (pour immatriculation du cheval dans SIRE).

NB : le *certificat sanitaire obligatoire pour l'importation de semence (importation en provenance d'un Pays Tiers ou échange intra européen)* doit accompagner les doses jusqu'au lieu de leur utilisation et peut être demandé à tout moment par les services de contrôle des DDPP.

**Direction des Connaissances
Et de l'Innovation - SIRE**

Route de Troche
BP3
19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
0811 902 131 (Prix d'un appel local)
info@ifce.fr